

PHASE D'ENTRETIEN DANS LA RÉGULATION DES POPULATIONS DE RAGONDINS DANS LE PÉRIMÈTRE DU S.A.G.E DE L'ÉTANG DE SALSES-LEUCATE

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ
16/04/2013



L'opération a pour objectif de réguler les populations de ragondins sur le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate afin de les maintenir à un niveau acceptable. Ce compte-rendu présente les résultats obtenus durant la période 10/02/2014 - 13/04/2014, soit 2 mois de lutte.

1. Captures de ragondins

Il a été capturé 75 ragondins (38 mâles et 37 femelles) sur les communes de Saint-Hippolyte et Salses-le-Château (**figure 1**). Le poids moyen des individus piégés est de 3.9 kg. La majorité des captures (70 ragondins) a été réalisée par piégeage permanent (piégeur FDC 66 et piégeurs APAPO). Les 5 ragondins restants sont des prélèvements réalisés dans le cadre de la régulation complémentaire (piégeurs indépendants).

A ce jour, la FDC 66 n'a pas eu de retour de prélèvements de ragondins sur les communes de Saint-Laurent-de-la-Salanque, le Barcarès, Fitou et Leucate.

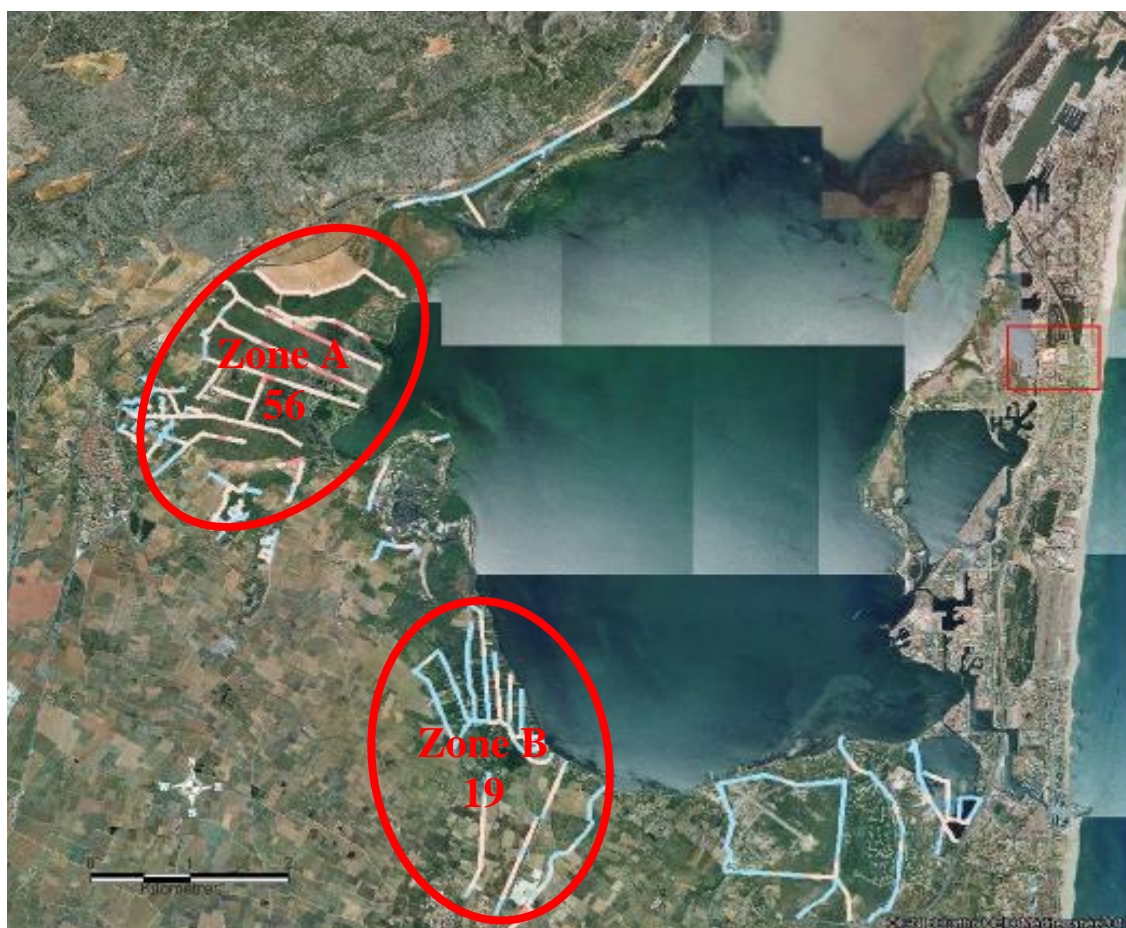
Figure 1 : Nombre de ragondins capturés par commune

Commune	Ligne de piégeage	Nombre de ragondins capturés	Pression de piégeage *
Saint-Hippolyte	SHI J	4	68
	SHI 01	1	32
	SHI 02	3	64
	SHI 04	8	52
	SHI 05	0	0
	SHI 06	3	0
Salses-le-Château	SLC JN	0	0
	SLC JS	0	0
	SLC 01	5	80
	SLC 02	1	32
	SLC 03	11	64
	SLC 04	7	96
	SLC 05	6	112
	SLC 06	9	108
	SLC 07	1	32
	SLC 08	3	56
	SLC 09	1	76
	SLC 10	12	88
SLC 11	0	20	
TOTAL		75	980

* pression de piégeage : nombre de cages posées x nombre de contrôles

La répartition des captures est présentée sur la **figure 2**.

Figure 2 : Répartition spatiale des captures de ragondins



2. Effort de piégeage

La pression de régulation est centrée sur les communes de Salses-le-Château (secteurs des Grandes Sagnes et Sagne d'opoul) et Saint-Hippolyte (El Comunal, la Sagnette, STEP). Durant le deuxième mois, le piégeage permanent s'est principalement concentré sur les zones difficiles d'accès et peu piégées (secteurs proches de l'étang, accès uniquement à pied...) avec les contraintes que cela implique (portage des cages...).

3. Régulation complémentaire

A ce jour, 5 ragondins ont été prélevés par les partenaires, essentiellement dans le cadre d'actions de piégeage.

4. Valorisation des ragondins

La FDC 66 et le Parc Animalier de Casteil ont établi un partenariat (avec l'accord du Syndicat-Mixte RIVAGE) visant à valoriser les carcasses des ragondins capturés. Elles seront destinées au nourrissage des fauves du parc (loups, ours, lions...).

Le 14/03/2014, 50 ragondins (pour un poids de 190 kg) ont été apportés au Parc Animalier.

5. Observations diverses

- Vol de 2 cages simple entrée (1 le 13/03/2014 sur SLC 04, 1 le 24/03/2014 sur SLC 06).
- Les 19 et 20/03/2014, respectivement 18 et 10 cages, placées sur le secteur des Grandes Sagnes à Salses, ont été fermées, sûrement par des personnes. Ces actes ont affectés la pression de piégeage.